

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-36

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE RURALE**

N ° PROGOS	COMMUNE D'IMPLANTATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PROJET CONCERNÉ
ECO 01345	Montricoux	Privée	Création d'une boucherie-charcuterie – traiteur à Montricoux.

I- PROJETS SUBVENTIONNABLES

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Général peut apporter une aide financière aux commerçants dont les établissements sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants, qui mettent en œuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries....

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

II- FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention du Conseil Général représente 30 % du montant hors taxe des travaux éligibles, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

III- DEMANDE PRESENTEE

La commission permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté ci - après, et de me faire connaître votre décision.

Boucherie-Charcuterie-Traiteur à Montricoux :

⇒ Les raisons

Le demandeur, expérimenté dans le secteur du commerce, a souhaité relever le défi et créer une nouvelle boucherie-charcuterie à MONTRICOUX, suite à la fermeture de la dernière boucherie du village en 2005. Le village de Montricoux compte 1 047 habitants, selon le dernier recensement de 2010.

Il souhaite en outre valoriser la production bovine et porcine de son mari agriculteur. Enfin, l'ouverture de cette boucherie lui permet de créer son propre emploi ainsi qu'un poste de boucher.

⇒ Le projet et les objectifs

Le projet consiste à aménager un local d'environ 80 m² avec un point de vente, un laboratoire (comprenant un équipement frigorifique) et un bureau, afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

L'objectif est de maîtriser totalement la chaîne de distribution des produits de boucherie et de charcuterie du producteur au consommateur.

Les clients peuvent ainsi consommer de la viande produite localement.

Le montant de l'investissement s'élève à 42 477 € HT dont **34 021 € HT de dépenses éligibles.**

⇒ **La recevabilité**

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- la commune compte moins de 2 000 habitants (1047 habitants en 2010),
- il s'agit d'un commerce de première nécessité,
- il s'agit de l'unique boucherie de la commune de Montricoux.

⇒ **Le coût des investissements**

Le Conseil Général se propose de retenir sur ce dossier, les investissements immobiliers et matériels de production nécessaires à la modernisation du commerce.

A ce jour, l'ensemble de la dépense éligible est évalué à 34 021 € HT, soit:

Investissements	Montant HT retenu
Equipement frigorifique	30 486 €
Fourniture et pose de carrelage	3 535 €
TOTAL H.T	34 021 €

Ces travaux sont éligibles à la politique « d'aides immobilières aux activités commerciales en zone rurale » du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense éligible, avec un plafond d'aide de 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

34 021 € HT x 30 % = 10 206 euros plafonné à 10 000 €.

⇒ **Résultats attendus**

- créer un nouvel emploi de boucher et confirmer la création de l'emploi du gestionnaire,
- proposer un nouveau commerce de proximité aux habitants de Montricoux et aux touristes en période estivale,
- vendre des produits du terroir de qualité,
- assurer la pérennité de l'exploitation agricole.

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »** dans sa séance du 28 septembre 2012, considérant:

- qu'il s'agit d'aider la seule boucherie de Montricoux,
- que ces investissements doivent permettre une augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires de ce commerce,
- que cela doit induire la création d'un emploi de professionnel,

donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 10 000 €, pour les investissements de création, modernisation et mise aux normes de son commerce de Boucherie-charcuterie-traiteur à Montricoux.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 20422 - sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2013	70 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	10 000 €
Disponible	60 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 28 septembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention de 10 000 € pour les investissements de création, modernisation et mise aux normes de son commerce de Boucherie-charcuterie-traiteur à Montricoux ;

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,